



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Consultation publique sur la Charte montréalaise
des droits et responsabilités**

Mémoire de la Commission scolaire de Montréal

Avril 2004

Une charte qui donne prise à des arrimages et qui invite au partenariat

Organisme : Commission scolaire de Montréal

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus importante commission scolaire du Québec, ce qui fait d'elle une institution incontournable dans le domaine de l'éducation. La CSDM couvre le cœur de l'île de Montréal. Elle comprend les arrondissements montréalais suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rosemont La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Westmount. Ce territoire est découpé en 21 quartiers scolaires électoraux.

Mission

Comme toute commission scolaire, la CSDM recherche la réussite du plus grand nombre, à la différence toutefois que cette recherche de la réussite se fait dans le contexte de la spécificité de Montréal. La réussite éducative se décline en trois mots : **instruire**, c'est-à-dire assurer l'acquisition par les élèves des compétences attendues selon les programmes d'études; **socialiser**, c'est-à-dire apprendre aux élèves le vivre-ensemble et développer chez eux un sentiment d'appartenance à la collectivité; et **qualifier**, c'est-à-dire leur permettre d'obtenir une qualification selon leurs aptitudes en vue d'une intégration durable au marché du travail et d'une insertion sociale satisfaisante.

La CSDM a pour mission d'assurer une formation de qualité tout en tenant compte de la diversité culturelle et de la disparité économique de la population scolaire jeune et adulte.

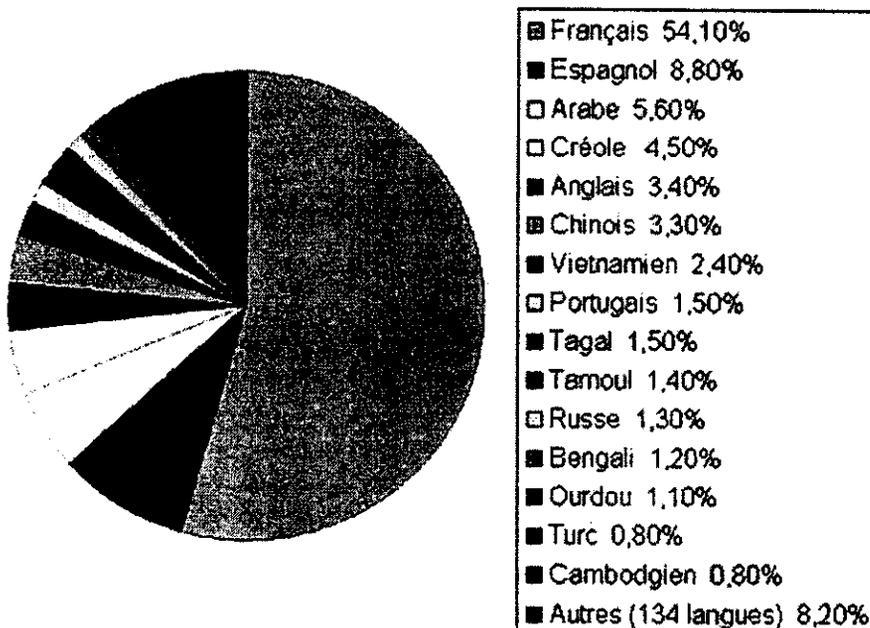
En 2002-2003, la CSDM comptait :

- 133 écoles primaires
- 6 écoles primaires
- 33 écoles secondaires
- 16 centres d'éducation des adultes
- 9 écoles de formation professionnelle
- 28 lieux de services de scolarisation
(écoles spéciales, centres hospitaliers, etc.)

Population scolaire ↑

	Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	Formation professionnelle
1999-2000	76 752	14 920 (4 426 ETP*)	9 539 (6 222 ETP)
2000-2001	76 902	15 465 (4 676 ETP)	10 145 (6 654 ETP)
2001-2002	77 010	20 736 (6 223 ETP)	10 169 (6 963 ETP)
2002-2003	76 820	24 514 (6 410 ETP)	11 755 (6 810 ETP)
2003-2004	75 949	24 514 (6 410 ETP)	11 755 (6 810 ETP)

Les 15 langues les plus parlées à la CSDM



Intérêt porté au projet et opinion sur l'ensemble du projet

Ce projet, qui s'inscrit en droite ligne dans la foulée des grandes chartes qui ont façonné l'humanité, dont la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, est d'une remarquable générosité. D'entrée de jeu, nous la retrouvons exprimée sans ambiguïté dans ses principes et ses valeurs aux articles 1 et 2.

Article 1

La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues les valeurs de dignité de l'être humain, de tolérance, d'égalité et de paix.

Article 2

La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que ne soient constamment combattus la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Notre commission scolaire partage entièrement cette valeur supérieure qu'est la dignité humaine ainsi que la nécessité d'une vigilance constante pour la protéger et l'étendre.

Nous sommes donc entièrement avec vous dans l'atteinte et le maintien de ce projet de charte montréalaise, sachant que l'ensemble des lois et règlements municipaux y seront assujettis.

Préoccupations communes

Le Montréal auquel vous appliquerez cette charte est aussi notre Montréal vu sous l'angle éducatif. Votre population, la nôtre, devrions-nous dire, possède des caractéristiques que nous connaissons bien. Ainsi, nous partageons le fait que la

proportion de ménages qui est sous le seuil des faibles revenus compte pour 29 % de l'ensemble de la population de la ville (an 2000). Nous partageons également que le chômage des hommes se situe à 9.8%, etc.

On aura compris que l'enfant qui arrive à l'école sans petit déjeuner se concentre difficilement. Que celui qui ressent le stress de ses parents à la recherche d'emploi aura plus de difficulté à faire ses devoirs. Vos problématiques sont les nôtres et celles de d'autres acteurs du milieu.

Aspects formels mais, pour, nous, secondaires

Les aspects formels de la charte nous préoccupent peu. Nous nous sommes bien sûr demandé - nous le mentionnons à titre d'exemple - s'il serait pertinent de nommer le milieu scolaire dans la partie 3 (portée, interprétation et mise en œuvre). Serait-il bon également de préciser lorsque vous mentionnez différents engagements que cela se fera en partenariat, notamment avec le milieu scolaire? Ainsi l'engagement du chapitre 2 - Vie économique et sociale, article 15, partie Engagements, point c)« ...à *considérer, dans la mise en oeuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables, notamment ceux des familles, des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental...*». Nous pensons en effet que vous pourriez le préciser, mais ce n'est pas un aspect important pour nous et nous laissons cela aux spécialistes des rédactions de chartes.

Faire ensemble

Par contre ce qui nous intéresse au plus haut point c'est le suivi de ces propositions et leurs conséquences pour la ville-centre et pour les arrondissements. Ainsi, réussira-t-on, par l'intermédiaire de cette charte à s'influencer suffisamment pour qu'il y ait une 9^{ème} semaine de service de garde l'été, comme le sous-tend dans ses principes le chapitre 2 sur la vie économique et sociale? Que la sécurité physique, traitée lors

du chapitre 5, puisse nous mener vers des corridors de sécurité aux abords des écoles? Que la préoccupation environnementale tienne compte du bruit et de la circulation automobile autour des écoles?

Saurons-nous, comme le mentionne le document *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*, Ville de Montréal (2 juin 2003; p.19) combler le manque de synergie entre les différents paliers de gouvernements en ce qui a trait, entre autres, aux bibliothèques? Celles de la ville, des arrondissements et celles de la Commission sont inférieures aux normes québécoises. Ne serait-ce pas une occasion idéale pour mettre des ressources en commun sous mille et une formes - achats communs, sections communes, voire une bibliothèque de la ville dans l'école, une école qui prête des salles à la ville - et arriver à faire d'une pierre deux coups dans un cadre de pénurie?

Saurons-nous œuvrer de concert pour mettre en évidence ce superbe patrimoine architectural qui caractérise une vingtaine d'écoles montréalaises (Saint-Arsène, de style Bauhaus, construite par Ernest Cormier qui a érigé l'Université de Montréal...) et les fameux bains publics ou les marchés, voire, les hôtels de ville de Maisonneuve, de Westmount, etc. et refaçonner Montréal en beauté, à la hauteur de sa culture?

Et que dire des attentes culturelles et éducatives fort légitimes des 24% d'allophones montréalais qui représentent près de 50% des élèves de nos classes. La charte que vous mettez en consultation est à cet effet prolix et adéquate à leur égard. Elle se situe bien dans les perspectives que nous avons mises de l'avant avec nos politiques sur l'enseignement de la langue et sur l'accès à l'égalité pour les communautés culturelles notamment. Mais, saura-t-on ensemble pallier au manque d'intégration de nouveaux arrivants aux structures associatives existantes et qui cause le déclin de certains organismes partenaires (*Cadre, principes directeurs...p.20*)?

Ce manque prend une autre forme à notre niveau mais qui n'est que le reflet d'une nécessité similaire de vigilance, à savoir que nous devons faciliter par tous les moyens

la présence d'éléments allophones sur les conseils d'établissements scolaires et des organismes de participation des parents. Une action de concert créerait une synergie telle que nos objectifs communs seraient atteints avec une grande économie de moyens.

Voilà le but visé, FAIRE ENSEMBLE.

Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO)

À la CSDM, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) est en place avec une très forte majorité depuis le 16 novembre dernier. Le programme - ci-joint - qui a porté 18 commissaires MÉMO au pouvoir, sur 21, converge vers ce qui s'écrit dans cette proposition de charte. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la lettre, nous sommes animés d'un même esprit et il est impérieux pour le mieux-être de notre population que nos volontés aillent de pair.



On aime l'école!

MéMO
MOUVEMENT POUR UNE ÉCOLE MODERNE ET OUVERTE

www.memo.qc.ca

PLATEFORME ÉLECTORALE 2003

MOUVEMENT POUR UNE ÉCOLE MODERNE ET OUVERTE

Le dimanche 16 novembre 2003...

... les citoyennes et citoyens iront aux urnes pour élire leur commissaire scolaire. Comme ils le font pour élire leur député ou leur conseiller municipal, ils choisiront celles et ceux qui les représenteront pendant quatre années à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). À ces élus-es, ils confieront le mandat de développer et d'offrir des services éducatifs de qualité, répondant aux besoins de formation des jeunes et des adultes.

Ces mêmes citoyennes et citoyens seront à l'écoute des propositions qui leur sont faites par les différentes formations politiques présentes sur la scène scolaire et jugeront de la qualité et de la pertinence de ces engagements de la façon la plus démocratique qui soit ... en allant voter!

Soutenu par des centaines de personnes engagées dans la communauté, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) s'est doté d'un programme audacieux et réfléchi pour améliorer les services éducatifs en milieu montréalais.

Dans le cadre de la présente campagne électorale, le MÉMO a regroupé sous le thème « On aime l'école », 12 engagements porteurs de la vision et des valeurs qu'il défend. Ces engagements bousculent parfois les idées reçues mais tous concourent à faire de l'école un milieu de vie attrayant et stimulant, un milieu de réussite, de confiance et de solidarité. Ces engagements constitueront la vision que nous appliquerons au cours des quatre prochaines années : leur implantation se fera dans l'écoute et en collaboration avec le personnel de la commission scolaire. **Ces engagements, le MÉMO les inscrit dans un cadre de gestion responsable, transparente et démocratique.**

L'école moins secondaire

Le diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles fait partie du minimum nécessaire au XXI^e siècle. Pourtant, seulement 45 % des élèves de la Commission scolaire de Montréal obtiennent leur diplôme 5 ans après leur entrée au secondaire. Même après quelques détours, soit 7 ans après leur entrée au secondaire, c'est à peine 57 % des élèves qui ont un diplôme en poche. Il faut l'admettre : ce taux de réussite se situe sous la note de passage.

La solution n'est ni d'admettre cet échec ni d'abaisser le niveau d'exigence. Au contraire, nos élèves ont besoin de rigueur, d'un suivi personnalisé et de défis motivants, tels la découverte du monde scientifique et technologique, l'apprentissage d'une troisième langue et l'initiation à la culture. Ils ont aussi besoin de ressentir leur appartenance à l'école, par une équipe sportive ou par des activités qui les rejoignent.

Les parcours proposés doivent être diversifiés. Le modèle unique - 5 jours par semaine, entre 8 et 15 heures, de septembre à juin - bien qu'il convienne à la majorité, doit être diversifié pour s'adapter aux nouvelles réalités. De même, la formation professionnelle, pour l'instant réservée dans les faits, aux jeunes adultes, doit constituer une réelle option.

C'est pourquoi le MÉMO s'engage à ce que chaque école secondaire fasse un suivi personnalisé de ses élèves, qu'ils soient à l'école ou qu'ils aient décroché, cela en association étroite avec les parents. Ce suivi permettra d'anticiper les difficultés et fera connaître les services offerts aux raccrocheurs pour appuyer leurs efforts. Il sera aussi l'occasion d'entendre leurs critiques et leurs suggestions face à des écoles secondaires qui doivent changer. **Le MÉMO s'engage aussi à revoir globalement l'organisation du temps scolaire afin qu'il soit possible d'étudier les soirs ou l'été lorsque cela correspond aux besoins des élèves et de leurs familles.**

Les gars d'un bord, les filles de l'autre ?

À Montréal, le décrochage scolaire touche une majorité de garçons. Dans la série de colloques et de communications qui, depuis quelques années, ont suivi ce constat, plusieurs ont souligné la nécessité d'offrir aux élèves des formes pédagogiques qui respectent davantage leurs modes et leurs rythmes d'apprentissage, d'adapter la pédagogie aux manières d'apprendre des garçons et d'offrir des modèles masculins positifs à l'école.

Certains ont aussi évoqué la possibilité de mettre fin à la mixité. Bien que quelques solutions avancées puissent être dérangeantes, nous croyons qu'il est important de reconnaître l'ampleur du problème et de soutenir les écoles qui veulent innover pour que nos écoles soient mieux adaptées aux garçons.

Face au décrochage scolaire, qui touche une majorité de garçons à Montréal, **le MÉMO s'engage à mettre en place des mesures novatrices** émanant des milieux universitaires, du personnel de la commission scolaire, des élèves eux-mêmes ou de leurs parents, afin de lutter contre ce problème qu'il considère être de responsabilité partagée. Avec l'accord des conseils d'établissement intéressés, **le MÉMO s'engage à mettre en place des projets d'activités ou de classes non mixtes.**

Bouger une heure par jour !

La Direction de la santé publique de Montréal a produit des études documentées sur la santé des jeunes Montréalais faisant état de la sédentarité des jeunes et de sa principale conséquence : l'obésité. Les médias ont largement fait écho à ces alertes. Le MÉMO croit que la santé physique et la santé mentale des jeunes sont aussi de la responsabilité du milieu de l'éducation, puisque la santé a un impact direct sur la réussite scolaire. En ce sens, il a été l'initiateur de plusieurs propositions soumises au Conseil des commissaires favorisant l'activité physique et le sport en général. Pour le MÉMO, il est inadmissible que les élèves ne fassent plus qu'une heure par semaine d'éducation physique et que certaines écoles aient carrément éliminé la récréation d'après-midi.

Le MÉMO s'engage, en collaboration avec les conseils d'établissement, à faire en sorte qu'au moins une heure soit consacrée, à tous les jours, à la pratique d'un sport ou d'une activité physique, dans les cours d'éducation physique ou dans des activités parascolaires. Par ailleurs, nous comptons mettre en place des mesures pour améliorer les aires de repas des élèves et encourager de meilleures habitudes alimentaires.

« Places » au français...

La connaissance du français est d'une importance capitale pour toute personne voulant grandir, vivre et travailler à Montréal et au Québec. Au cours des 5 dernières années, suite aux pressions des citoyennes, des citoyens et du MÉMO, deux nouveaux centres de francisation ont été ouverts.

Malgré l'ouverture de ces nouveaux centres de francisation, des centaines de personnes immigrantes qui veulent apprendre le français ont été privées de cours de francisation et se sont retrouvées sur d'interminables listes d'attente. C'est, en effet, ce qu'ont vécu plus de 1000 adultes sur le territoire de la CSDM, faute d'enseignants ou de places dans les centres d'éducation des adultes. Pour le MÉMO, cette situation est inacceptable. Des solutions simples et efficaces ont pourtant été proposées par le MÉMO et rejetées par les commissaires majoritaires au Conseil des commissaires.

Depuis des années, c'est lorsque la pression publique a été suffisante que la CSDM a consenti à des efforts accrus en francisation. Le MÉMO croit que le développement de la francisation doit être une priorité en tout temps, et pas seulement pour répondre ponctuellement à ces pressions.

Le MÉMO s'engage à stabiliser et à intensifier l'offre de services aux allophones, afin que celles et ceux qui désirent s'intégrer à la majorité francophone puissent le faire en ayant accès à des services de francisation et ce, sans devoir attendre des mois ou des années avant d'avoir une place.

Français, anglais, espagnol, arabe, mandarin...

La connaissance des langues est aujourd'hui un atout que nul ne saurait nier. D'ailleurs, de nombreux parents choisissent pour leurs enfants des écoles de type international ou des écoles privées, afin que leurs enfants acquièrent cette connaissance des langues. À l'heure où Montréal se positionne comme une ville d'envergure mondiale, cette connaissance des langues devient une nécessité. Par ailleurs, la Commission scolaire de Montréal, avec ses élèves venant de partout, peut profiter de son caractère cosmopolite pour stimuler l'apprentissage de plusieurs langues tout en encourageant les élèves issus de l'immigration à garder vivante leur langue d'origine.

Outre le fait de connaître plusieurs langues, un niveau d'exigence élevé quant à la maîtrise de la langue française est fondamental. À l'ère où les technologies de communication se développent à grande vitesse, l'appropriation de l'écriture constitue le meilleur outil d'organisation de la pensée.

En collaboration avec les conseils d'établissement de chaque école secondaire, **le MÉMO entend faire en sorte que tous les élèves du 2e cycle puissent choisir d'apprendre une troisième langue.** Pour y arriver, chaque école pourra offrir un choix de langues en cours optionnels. **Le MÉMO rendra aussi accessible à l'ensemble des élèves le Programme d'enseignement des langues d'origine.**

Le MÉMO entend faire de la langue française, tant à l'écriture qu'à la lecture, une priorité institutionnelle. Pour ce faire, il soutiendra les initiatives locales, créera des événements institutionnels stimulants et travaillera à la mise en valeur des bibliothèques scolaires.

Point final à la forclusion

Les règles du ministère de l'Éducation limitent, à 11 % au primaire et à 14 % au secondaire, le nombre d'élèves qui « ont le droit » d'être reconnus comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Dépassé ce quota, le ministère ne finance plus les services requis pour répondre aux besoins importants de ces jeunes. Tout le monde en souffre : d'abord les élèves en difficulté eux-mêmes, mais aussi le personnel et les autres élèves qui voient leur classe perturbée.

Par ailleurs, les élèves qui ont la « chance » de faire partie du contingentement ne bénéficient pas des mêmes conditions d'apprentissage que les autres élèves. L'organisation des services fait en sorte qu'une forte proportion des élèves identifiés « EHDA » ne fréquentent pas l'école la plus près de leur domicile, devant ainsi s'astreindre à de longs parcours quotidiens en autobus. Dans bien des cas, ils ne peuvent fréquenter le service de garde. Quand ils y ont accès, ils deviennent une lourde charge pour le personnel, puisque aucune aide spécifique n'est accordée en dehors des heures de classe. La situation ne s'améliore pas pour celles et ceux qui, à 16 ans, ont la volonté de continuer à l'éducation des adultes : après 16 ans, leurs problèmes s'envolent aux yeux du ministère. Ces jeunes adultes comptent sur le dévouement du personnel qui, on le comprendra, ne peut suffire.

Tout récemment, un colloque, organisé par des parents, le milieu associatif, des organismes communautaires, des groupes syndicaux, du personnel de la CSDM et du réseau de la santé ainsi que le MÉMO traçait, malgré les obstacles nombreux, des pistes de solutions. **Le MÉMO s'engage donc à associer ces partenaires à l'élaboration d'un plan d'action concret qui sera mis en œuvre dès septembre 2004.** L'objectif sera que les élèves HDAA aient la possibilité de se développer au maximum de leurs possibilités et que leurs parents puissent exercer leur rôle pleinement.

Le MÉMO s'engage aussi à poursuivre auprès du ministère les revendications concernant la levée des « quotas » et l'augmentation des ressources allouées à ces élèves.

Le « carnet de l'élève »

L'école primaire qui accueille un enfant en première année ne sait généralement rien de lui. Dans d'autres passages importants, notamment celui de la 6e année à la première secondaire, la situation est la même. Si la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite, la personne, à qui appartient ces deux mains, aura sans doute beaucoup de difficultés à coordonner ses mouvements... Il en va de même de nos interventions auprès des jeunes lorsque la garderie, l'école, les parents, le CLSC, les organismes communautaires ou le camp de vacances ne connaissent pas les approches ou les interventions de l'un ou l'autre de ces nombreux acteurs qui, à leur manière, éduquent les enfants. Des actions concertées aideront non seulement les professionnels qui sont en lien direct avec les jeunes mais, surtout, elles permettront aux élèves et à leurs parents de trouver un sens à ce qu'on leur propose.

À la manière du Carnet de santé, **le MÉMO entend créer pour chaque élève, qu'il ait ou non des problèmes, un « carnet de l'élève », commun aux diverses instances et organismes qui interviennent auprès des élèves.** Les informations qui y seront colligées faciliteront l'accompagnement de l'élève et la cohérence des interventions, que ce soit à l'école ou à l'extérieur de l'école. Il ne s'agit surtout pas de relever des erreurs passées de l'enfant ou de l'adolescent, mais plutôt de comprendre sa manière d'apprendre et de partager cette information.

Le MÉMO assumera le leadership afin que les parents et les institutions ou organismes qui contribuent au développement des enfants utilisent un outil commun, le « carnet de l'élève », afin que chacun puisse mieux connaître les intérêts et la manière d'apprendre des enfants avec lesquels il travaille.

Pauvreté, l'affaire de qui ?

Nous le savons tous, Montréal compte un grand nombre de familles vivant sous le seuil de la pauvreté. La pauvreté matérielle, certes, mais aussi la pauvreté affective, intellectuelle et culturelle. Toutes ces formes de pauvreté peuvent affecter la réussite scolaire des élèves, surtout lorsque leur famille est isolée, privée de réseaux d'entraide ; c'est alors que se vivent parfois des échecs scolaires qui se perpétuent de génération en génération.

Le MÉMO ne croit pas que l'école peut, à elle seule, résoudre les problèmes de pauvreté. Aussi, il entend travailler en concertation avec les institutions et les organismes communautaires pour aider à combattre la pauvreté des familles et soutenir leurs efforts pour que leurs enfants réussissent. Une attention particulière devra être accordée aux adolescents, souvent négligés par les programmes actuels de lutte à la pauvreté et à ses effets.

En respectant les initiatives des milieux, le MÉMO s'associera aux organismes qui travaillent avec les familles (Maisons de la famille, Maisons de jeunes, Place des enfants, etc.) afin de renforcer les liens essentiels entre les parents, les élèves et l'école. Pour y arriver, il faudra briser cette perception répandue selon laquelle l'école « donne des nouvelles seulement lorsque ça va mal » et établir une complicité positive.

Le MÉMO travaillera de concert avec les institutions publiques (ville, services sociaux, etc.) qui ont aussi le mandat de favoriser le développement social des collectivités. **Enfin, le MÉMO redonnera vie à son projet de camps pédagogiques d'été et accordera un accès privilégié à l'éducation des adultes aux parents issus de milieux défavorisés.**

Une facture à la baisse

Les parents qui ont des enfants d'âge scolaire savent que le fait d'envoyer ses enfants à l'école coûte cher : effets scolaires, sac d'école, surveillance des dîners, vêtements, souliers, titre de transport, etc. La rentrée scolaire est devenue, pour bien des familles, une période aussi coûteuse que le temps des Fêtes. Pourtant, il est possible de réduire le coût des effets scolaires, tant par la sensibilisation du personnel enseignant aux réalités économiques des familles montréalaises que par des initiatives communautaires, tels les Magasins-Partage scolaires ou les coopératives en milieu scolaire.

Les vêtements griffés exercent aussi une forte pression sur le budget familial. Il y a lieu, croyons-nous, de **sensibiliser le milieu scolaire (élèves, parents, enseignants) à la consommation responsable**, tant pour limiter les dépenses entraînées par l'achat de tels vêtements que pour contribuer à endiguer l'exploitation abusive du travail des enfants dans les pays en voie de développement.
Le MÉMO s'engage à favoriser cette prise de conscience.

Le MÉMO prend aussi l'engagement que le coût des effets scolaires sera plus bas dans quatre ans qu'aujourd'hui. Nous collaborerons avec les Magasins-Partage scolaires afin de soutenir leur développement et d'encourager leur multiplication ; nous appuierons la création de coopératives scolaires dans les écoles secondaires.

Le MÉMO continuera de revendiquer auprès du gouvernement la reconnaissance des besoins des familles montréalaises et une compensation pour les coûts scolaires.

Des services de garde 12 mois par année !

Qu'elles soient monoparentales, conventionnelles ou reconstituées, les familles, aux prises avec les impératifs de la vie actuelle, doivent jongler pour concilier travail et famille. Les parents peuvent avoir besoin des services de garde en dehors des journées de classe, notamment pendant les journées pédagogiques, la semaine de relâche et la période comprise entre la fermeture des camps d'été de jour et le début des classes. Être souple, c'est permettre aux parents de mieux organiser le temps passé avec leurs enfants. Chaque famille consacre du temps à ses enfants : il n'appartient pas à la commission scolaire de décider, par un horaire qui lui convient, à quels moments elle doit le faire.

Par ailleurs, plusieurs employés de la CSDM sont aussi des parents, particulièrement ces années-ci puisque la CSDM connaît une vague de rajeunissement de son personnel. S'occuper de la relève, c'est aussi prévoir des services aux employés pour leur qualité de vie, mais aussi pour maintenir une stabilité du personnel dans les écoles.

Le MÉMO travaillera avec les partenaires municipaux et communautaires afin de s'assurer que les parents aient accès à des services de garde 12 mois par année. La capacité financière des partenaires réunis permettra d'atteindre progressivement cet engagement. **Le MÉMO s'engage aussi à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation de développer des services de garde en milieu de travail là où le besoin le justifie.**

Opération environnement net !

On peut penser que la salubrité des lieux, des écoles, n'est pas un enjeu électoral. Le MÉMO croit, comme le rappelait l'Association étudiante du secondaire de la CSDM, que les conditions de réussite des élèves sont intimement liées à la qualité des lieux physiques de l'école, que ce soit les toilettes, la cour d'école, la salle qui sert pour le dîner au primaire ou la cafétéria au secondaire. Il en va du respect et de la dignité des personnes. Malgré les efforts louables du personnel de la commission scolaire, ces lieux ne sont souvent pas adéquats. Pourtant, des lieux physiques convenables sont à l'image de l'estime que nous avons pour nous-mêmes et pour les personnes qui fréquentent nos établissements. Nous avons l'intime conviction que des lieux propres, agréables, sécuritaires et embellis peuvent contribuer à la réussite éducative.

Le MÉMO s'assurera de la salubrité des établissements. Le manque d'espace dans les écoles devra aussi être résolu. Le MÉMO favorisera notamment l'aménagement des cours d'école afin que ces places publiques deviennent des espaces agréables et accueillants, bien intégrés dans la vie de quartier.

Êtres protégés

Une institution qui compte près de 100 000 élèves, jeunes et adultes, au moins autant de parents et près de 15 000 employés, qui transigent avec des milliers de citoyens qui exigent, à juste titre, des services de qualité, rapides et impartiaux, a la responsabilité d'entretenir un climat de paix et de bienveillance, propice à la réussite, à l'initiative et au respect mutuel.

Chaque élève et chaque adulte de la CSDM a le droit de se sentir en sécurité à l'école, dans la cour d'école et dans le quartier. Un début de collaboration a été entamée avec différents partenaires mais doit être intensifié. La CSDM doit accepter d'évaluer les programmes et les actions qu'elle met en place pour augmenter la sécurité de tous.

Des êtres protégés, mais aussi des relations à préserver, avec les organisations syndicales et professionnelles représentant le personnel et avec les parents de la commission scolaire. Depuis longtemps, le MÉMO a opté pour une attitude de bienveillance et de respect plutôt que de confrontation.

Mais, même dans les institutions où règnent l'initiative et le respect, des erreurs se commettent ; le MÉMO croit en la nécessité de créer un poste d'ombudsman afin d'assurer la protection des droits des citoyens et la correction des dysfonctionnements de l'institution.

Le MÉMO s'engage à évaluer et à bonifier l'« Opération Paix à l'école », afin de cibler plus précisément les actions à prendre. Il s'engage aussi à maintenir des relations harmonieuses avec les organisations représentant le personnel et les parents. Finalement, le MÉMO s'engage à créer un poste d'ombudsman, dont le premier mandat sera de recevoir les plaintes des élèves, des parents, du personnel et des citoyens et d'émettre les recommandations appropriées au Conseil des commissaires. De plus, lorsque plusieurs plaintes individuelles démontreront des lacunes institutionnelles, l'ombudsman pourra émettre des recommandations plus générales.